



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**VÉLIZY-VILLACOUBLAY**

# **CHARTRE DU SERVICE EMPLOI DE LA MAIRIE DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY**

**JANVIER 2021**

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • [relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr](mailto:relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr)

[www.velizy-villacoublay.fr](http://www.velizy-villacoublay.fr)

## I. PRÉAMBULE

Avec un bassin économique rassemblant plus de 1000 entreprises et 45 000 salariés sur Inovel Parc, la ville de Vélizy-Villacoublay bénéficie d'une concentration d'activités économiques d'exception, se traduisant par un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale et régionale (environ 7 %).

Depuis de nombreuses années, la ville a fait le choix de soutenir les demandeurs d'emploi dans leurs démarches de recherche d'emploi, bien que cette offre de service ne soit pas dans les attributions des mairies.

À la suite de la crise sanitaire, la municipalité souhaite plus que jamais poursuivre son action en faveur des Véliziens et des Véliziennes afin de les accompagner dans leurs recherches d'emploi en leur proposant un service de proximité au plus près de leurs besoins et de l'offre locale.

Le service emploi de la mairie s'adresse à tous, et en particulier aux personnes les plus éloignées de l'emploi. Ce service accueille et informe sur toutes les questions relatives à la recherche d'emploi et propose une orientation vers les partenaires les plus adaptés à chaque situation.

## II. PRÉSENTATION DU SERVICE EMPLOI

### NOTRE OFFRE DE SERVICES

Afin de répondre au plus grand nombre de demandes, les missions du service emploi sont les suivantes :

#### Accueillir, orienter ou accompagner les Véliziens en recherche d'emploi

En fonction de vos besoins et de votre demande, vous pourrez bénéficier d'entretiens individuels et personnalisés pour étudier votre situation et obtenir :

- Une aide pour la réalisation de vos outils de recherche d'emploi (CV - Lettre de motivation)
- Des conseils sur les techniques de recherche d'emploi
- Des mises en relation avec des employeurs locaux
- Des orientations vers nos partenaires locaux

- Des informations sur la formation, le Conseil en Evolution Professionnelle, le Compte Personnel de Formation et des orientations vers les structures adaptées à votre situation
- Des orientations vers des professionnels tels que les assistantes sociales ou des conseillers en économie sociale et familiale
- Les coordonnées des bons interlocuteurs pour être accompagné sur la démarche de création d'entreprise. Si le projet est bien avancé, la ville pourra vous apporter son aide dans la recherche de locaux.

## Développer les partenariats

- Travailler en complémentarité avec les partenaires locaux existants (SNC, Chantiers Yvelines...)
- Rechercher et développer de nouveaux partenariats avec les acteurs de l'emploi au-delà des frontières communales (institutionnels, associations), proposer une offre de services complémentaire et diversifiée
- Porter la création de nouvelles associations locales proposant une offre de services complémentaires (sur des projets tels que la formation, la reconversion)
- Favoriser les permanences des partenaires en mairie selon les possibilités.

## Favoriser des actions collectives

- Ateliers de recherche guidée pour vous aider à gagner en autonomie (rechercher des offres d'emploi, préparer un entretien, postuler via des sites d'emploi spécialisés, mettre à jour votre espace personnel Pôle emploi...)
- Ateliers préparatoires au forum de l'emploi de Versailles (adaptation des candidatures aux offres proposées dans le cadre du forum, simulations d'entretien ciblées...)
- Ateliers de techniques de recherche d'emploi
- Job datings en collaboration avec nos partenaires locaux (Pole emploi et les recruteurs)
- Forum de l'emploi de Versailles

## **LES MODALITÉS D'ACCUEIL**

La chargée de l'emploi reçoit uniquement sur rendez-vous tous les matins (sauf le mardi) de 8h30 à 12h00. Des rendez-vous téléphoniques peuvent également être proposés en fonction des situations.

Les rendez-vous peuvent être pris par téléphone ou en se présentant à l'accueil de la mairie.

## **MOYENS MIS À DISPOSITION**

L'accueil emploi est actuellement composé d'un espace d'accueil et d'un espace de travail.

### **L'espace d'accueil**

L'assistante du pôle accueille téléphoniquement et physiquement les demandeurs d'emploi qui souhaitent prendre un rendez-vous avec la chargée de l'emploi et/ou accéder à l'espace emploi.

### **L'espace de travail**

L'espace de travail du service emploi comprend :

- 1 ordinateur en libre-service pour les personnes inscrites au service emploi avec un accès à internet et au pack office pour toutes les recherches liées à l'emploi, à la formation ou pour la production de documents relatifs à la recherche d'emploi (CV, Lettre de motivation)
- L'affichage des manifestations
- De la documentation (Rebondir, Liaisons sociales)

L'assistante du service se rend également disponible pour imprimer les documents des demandeurs d'emploi liés à leurs démarches.

## **LES MOYENS HUMAINS**

Le service est composé d'une personne chargée de l'emploi et d'une assistante partagée avec d'autres services qui gère la prise des rendez-vous et l'accueil dans l'espace de travail.

Ce service est rattaché à la Direction de l'Economie et de l'Emploi au sein du Pôle développement du territoire et solidarités.

## JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

CONTACT	
<b>Contact</b>	Sylvie TROUVÉ Chargée de l'emploi
<b>Adresse</b>	2 Place de l'hôtel de Ville 78140 Vélizy-Villacoublay
<b>Téléphone</b>	01 34 58 50 02
<b>Email</b>	emploi@velizy-villacoublay.fr
<b>Horaire d'ouverture du service au public</b>	Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h Mardi de 15h à 17h

## III. PRÉSENTATION DES PARTENAIRES DE L'EMPLOI

Nous favorisons le développement d'un réseau de partenaires pour collaborer et apporter ensemble toutes les informations susceptibles d'orienter au mieux les personnes que nous accueillons.

La recherche de partenariat permet une efficacité collective grâce à des missions complémentaires, une bonne connaissance réciproque, des échanges directs et de l'information régulière au service d'une même ambition : le retour à l'emploi des personnes accompagnées.

